

majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée par le Parlement le 27 septembre 2018. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité.

Vote majoritaire, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

Majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée par le Parlement le 27 septembre 2018. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été adoptée par le Parlement le 27 septembre 2018. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité. Le Sénat a voté la loi le 10 octobre 2018, à l'unanimité.

[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

2 janvier 2020

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://afdallier.org/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>

Liens

[1] <https://afdallier.org/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>